

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**PREAMBULE**

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **Conditions Générales** ») s'appliquent à toutes les prestations délivrées par la société Clés en main rénovation et proposées sur le site <https://clesenmain-renovation.com/> (ci-après le « **Site** »).

Les Conditions Générales sont annexées au devis et accessibles sur un support durable conformément à la réglementation en la matière.

**Article 1 - LES PARTIES**

**Entre d'une part**, la société **Clés en main rénovation**, située au 31D avenue Pasteur, 13007 Marseille dont le numéro SIRET est 93359872400013 (ci-après « **CLÉS EN MAIN RÉNOVATION** ») et ayant pour activité la conception, la coordination et la réalisation de travaux de construction, rénovation, réhabilitation et aménagement de biens immobiliers.

**ET**

**D'autre part**, le client, à savoir toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier d'une ou plusieurs prestations de la part de **CLÉS EN MAIN RENOVATION** (ci-après le « **CLIENT** »).

Ci-après dénommées conjointement les « **Parties** », et individuellement la « **Partie** ».

**Article 2 - OBJET DES PRESENTES**

**2.1** - Les présentes Conditions Générales ont pour but de définir les modalités de réalisation des prestations par **CLÉS EN MAIN RENOVATION** (ci-après les « **Prestations** ») et de déterminer les droits et obligations des Parties.

**2.2** - Le **CLIENT** reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et accepte d'être lié par elles en cochant et signant la mention suivante du devis « *L'acceptation du présent devis emporte acceptation sans réserve des conditions générales annexées, dont le Client reconnaît avoir pris connaissance* ».

**2.3** - Les Conditions Générales s'appliquent à toutes les Prestations. En conséquence, la passation d'une commande par le **CLIENT** emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux Conditions Générales.

**2.4** - Les dispositions de ces Conditions Générales prévalent sur tout document d'une Partie, à l'exception du devis (ci-après le « **Devis** »).

**2.5** - Enfin, en acceptant le contrat, constitué du Devis signé et des Conditions Générales annexées, le **CLIENT** reconnaît avoir reçu l'information précontractuelle prévue à l'article 1112-1 du Code civil et aux articles L. 111-1, L. 111-2, R. 111-1, R. 111-2 et L. 221-5 et R. 221-2 du Code de la consommation.

**Article 3 - DUREE**

**3.1** - Dispositions générales

Sauf mention particulière sur le Devis, le contrat est conclu pour la durée de réalisation des Prestations à compter de la date de signature du Devis et des Conditions Générales annexées.

**3.2** - Résiliation

Dans le cas de manquement grave par l'une des Parties à l'une des obligations résultant des présentes Conditions Générales, l'autre Partie pourra la mettre en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, de réparer ce manquement dans un délai maximum de quinze (15) jours. Si, à l'issue de ce délai de quinze (15) jours, le manquement n'a pas été réparé, l'autre Partie pourra prononcer de plein droit la résiliation du contrat, en tout ou partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

**Article 4 - COMMANDE**

**4.1** - Modalités de passation de la commande

A l'issue du premier contact, **CLÉS EN MAIN RENOVATION** adressera au **CLIENT** un Devis précisant le détail des Prestations ainsi que les prix applicables.

Le Devis est établi sur la base des informations fournies par le **CLIENT**.

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** se réserve le droit de refuser d'établir un Devis si les éléments fournis par le **CLIENT** sont incomplets ou si le projet ne lui paraît pas viable ou conforme aux règles et usages en vigueur.

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

En tout état de cause, il appartient au **CLIENT** de vérifier l'exactitude du Devis et de signaler immédiatement toute erreur à **CLÉS EN MAIN RENOVATION**.

Le Devis pourra être mis à jour par **CLÉS EN MAIN RENOVATION** notamment au regard d'éventuelles contraintes techniques à prendre en compte pour la réalisation des Prestations. Dans ce cas, les Parties devront entrer en contact afin d'établir les modalités dérogatoires du Devis principal.

La commande n'est prise en compte par **CLÉS EN MAIN RENOVATION** qu'à compter de :

- ✓ La réception du Devis et des Conditions Générales annexées et dûment signées par le **CLIENT** ;
- ✓ La réception du paiement de l'acompte de 10% du montant total TTC des Prestations.

**4.2 – Droit de rétractation**

Lorsque le **CLIENT** est un consommateur il bénéficie, par principe, du délai de rétractation de quatorze (14) jours prévu par l'article L.121-18 du Code de la consommation.

Or, conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé si les Prestations ont été totalement exécutées avant la fin du délai de quatorze (14) jours et si l'exécution a commencé avec l'accord ou à la demande du **CLIENT**.

Ainsi, si le **CLIENT** ne se trouve pas dans le cas visé ci-dessus alors le délai de quatorze (14) jours commence à courir à compter de l'acceptation du Devis et des Conditions Générales annexées.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez soit :

- nous faire parvenir votre décision de rétractation par toute déclaration dénuée d'ambiguïté soit par email : gamore.mathilde@gmail.com soit par courrier postal : Clés en main Rénovation, 31D avenue pasteur, 13007 Marseille
- nous faire parvenir soit par mail soit par courrier postal le formulaire de rétractation disponible sur le Site.

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** enverra au **CLIENT** un accusé de réception de sa demande de rétractation par mail.

En cas d'exercice valable du droit de rétractation, **CLÉS EN MAIN RENOVATION** remboursera tous les montants payés dans les quatorze (14) jours à compter de la notification de la rétractation.

Sauf accord exprès de la part du **CLIENT** pour un autre moyen de remboursement, le remboursement s'effectuera selon le mode de paiement initial utilisé par vous lors de la commande.

**4.3 – Modification et annulation de la commande**

Toute commande du **CLIENT** respectant les dispositions ci-dessus constitue un engagement ferme et définitif.

Aucune modification ou annulation de la commande ne sera acceptée, sauf accord écrit de **CLÉS EN MAIN RENOVATION**.

**Article 5 – MODALITES DE REALISATION DES PRESTATIONS**

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** est en charge de la coordination de travaux en s'occupant de chaque étape du processus de rénovation d'appartements ou maisons en mobilisant de nombreux intervenants (architectes, décorateurs, artisans, bureau de d'études, etc.).

**Les Prestations peuvent comprendre notamment :**

- 1)** Rencontre et définition du projet du **CLIENT** ;
- 2)** Construction du projet avec le **CLIENT** ;
- 3)** Préparation du chantier ;
- 4)** Réalisation des travaux et coordination par **CLÉS EN MAIN RENOVATION** ;
- 5)** Ameublement, décoration et finalisation du chantier.

Le **CLIENT** est informé que les différentes Prestations sont détaillées sur le Site et sur le Devis qui lui sera remis.

De plus, au cours de la réalisation des Prestations, **CLÉS EN MAIN RENOVATION** sera notamment chargée de la conception et de la supervision des travaux pour le compte du **CLIENT**. A cet égard, il fera appel à un certain nombre d'artisans spécialisés dans le secteur de la construction notamment.

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

A ce titre, il conviendra de désigner l'ensemble des intervenants à la réalisation des Prestations comme tel :

- Le **CLIENT** sera considéré comme le maître d'ouvrage (ci-après le « **Maître d'ouvrage** ») ;
- La société **CLÉS EN MAIN RENOVATION** sera considérée comme le maître d'œuvre (ci-après le « **Maître d'œuvre** ») ;
- Les artisans seront considérés comme des sous-traitants (ci-après les « **Sous-traitants** »).

**Article 6 - OBLIGATIONS DES PARTIES**

**6.1- Obligations générales de la société CLÉS EN MAIN RENOVATION**

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** s'engage à réaliser les Prestations listées dans le Devis.

Le **CLIENT** reconnaît et accepte que **CLÉS EN MAIN RENOVATION** est soumise à une obligation de moyens quant à la réalisation des Prestations.

A ce titre, **CLÉS EN MAIN RENOVATION** s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de fournir les Prestations au **CLIENT** et cela dans les meilleures conditions étant donné son niveau d'expertise.

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** devra fournir les Prestations conformément aux règles de l'art et dans le respect des procédures et normes de qualités.

Sur ce point, **CLÉS EN MAIN RENOVATION** garantit avoir les compétences et l'expertise nécessaire pour mener à bien les Prestations qui lui sont confiées par le **CLIENT**.

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** est notamment soumise à un devoir d'alerte, d'information, de renseignement et de conseil lors de la fourniture des Prestations et déclare mettre en garde le **CLIENT** contre toutes les difficultés et les risques liés aux Prestations. Elle s'engage également à informer le **CLIENT** de toute difficulté ou retard dans l'exécution des Prestations afin que des actions correctrices et des solutions alternatives puissent être identifiées ensemble.

Un calendrier de réalisation des Prestations sera établi entre les Parties. Au regard de ce calendrier, **CLÉS EN MAIN RENOVATION** fournira des comptes-rendus au **CLIENT** au plus tard toutes les deux (2) semaines afin de l'informer de l'avancée des Prestations.

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** s'engage à assurer le suivi opérationnel et le respect du calendrier.

Ainsi, à la réception des travaux, le Maître d'œuvre et Maître d'ouvrage pourront, communément, soit valider les travaux réalisés par les Sous-traitants, soit émettre des réserves s'ils observent des défauts ou imperfections sur l'ouvrage. Le Maître d'œuvre, en concertation avec le Maître d'ouvrage, consignera alors ces réserves dans un procès-verbal de réception des travaux. Les Sous-traitants auront alors l'obligation de corriger les défauts constatés. Après les travaux, une visite de chantier sera planifiée, où, en présence du Maître d'œuvre, les Sous-traitants et le Maître d'ouvrage procéderont ensemble à la levée des réserves.

En tout état de cause, les obligations de **CLÉS EN MAIN RENOVATION** s'inscrivent dans la limite des informations fournies par le **CLIENT**. Il incombe donc au **CLIENT** de s'assurer de la véracité et du caractère complet des informations fournies.

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** déclare être en mesure de présenter tout document attestant de sa capacité à réaliser la mission pour laquelle le **CLIENT** a accepté son Devis et cela dès que le **CLIENT** en fera la demande.

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** garantit n'être liée par aucun engagement qui lui interdirait de réaliser les Prestations visées au Devis et aux Conditions Générales annexées.

**6.2- Obligations spécifiques de la société CLÉS EN MAIN RENOVATION**

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le **CLIENT**, **CLÉS EN MAIN RENOVATION** assumera la surveillance et l'encadrement des Sous-traitants dans le cadre de leurs fonctions, le chantier étant placé sous sa seule autorité.

A cet égard, et sauf cas de force majeure, **CLÉS EN MAIN RENOVATION** est responsable vis-à-vis du Maître d'ouvrage des fautes commises par les Sous-traitants en cas de manquements et malfaçons dans la réalisation des travaux, sans préjudice pour **CLÉS EN MAIN RENOVATION** d'effectuer à leur rencontre une action récursoire.

Toutefois, il est d'ores et déjà établi entre les Parties que **CLÉS EN MAIN RENOVATION** ne répondra pas des

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

manquements des Sous-traitants à l'égard de ses propres sous-traitants.

De plus, le **CLIENT** pourra également rechercher la responsabilité délictuelle des Sous-traitants en cas de faute dans l'exécution du contrat qu'ils ont conclu avec **CLÉS EN MAIN RENOVATION** et si cette faute cause un préjudice au **CLIENT**.

**6.3- Obligations du CLIENT**

Le **CLIENT** s'engage d'une manière générale, sur la véracité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations et des éléments qu'il communique à **CLÉS EN MAIN RENOVATION**. Le **CLIENT** est responsable des informations transmises **CLÉS EN MAIN RENOVATION**. A ce titre, il est responsable envers **CLÉS EN MAIN RENOVATION** des conséquences qui découleraient de tous renseignements faux ou inexacts communiqués à **CLÉS EN MAIN RENOVATION**

En l'état des missions confiées, le **CLIENT** s'engage notamment à :

- ✓ Mettre à la disposition de **CLÉS EN MAIN RENOVATION**, et ce dans les meilleurs délais, l'ensemble des données nécessaires ou utiles pour assurer les Prestations, notamment :
  - Les diagnostics des biens immobiliers (thermites, amiantes, plomb, ...);
  - 2 jeux de clés pour la durée des travaux
  - Le code alarme s'il y a la présence d'une centrale
- ✓ Collaborer de bonne foi avec **CLÉS EN MAIN RENOVATION** afin de lui permettre de pouvoir exécuter l'ensemble des Prestations ;
- ✓ Être disponible pour valider des actions si **CLÉS EN MAIN RENOVATION** en fait la demande ;
- ✓ Régler la rémunération prévue à l'article 9 des présentes Conditions Générales.

**Article 7 - RESPONSABILITE DES PARTIES**

Chacune des Parties sera responsable vis-à-vis de l'autre Partie et s'engage à l'indemniser pour les pertes, dommages directs, et/ou réclamations encourus ou subis en rapport ou résultant d'un manquement à une obligation contractuelle ou d'une faute de la Partie défaillante ou d'un

de ses employés dans l'exécution du Devis et des Conditions Générales.

**Article 8 - LES GARANTIES LEGALES**

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** garantit le **CLIENT** selon les dispositions légales applicables. Aucune garantie contractuelle supplémentaire n'est prévue.

**Article 9 - CONDITIONS FINANCIERES**

**9.1- Prix**

Pour chaque commande de Prestations par le **CLIENT** **CLÉS EN MAIN RENOVATION** lui adressera un Devis correspondant.

Le prix constitue l'intégralité de la rémunération due par le **CLIENT** pour les Prestations prévues au Devis.

**9.2 - Modalités financières**

Les prix sont exprimés en euros toutes taxes comprises et sont indiqués sur le Devis. Toutes les Prestations non prévues au Devis feront l'objet d'une facturation indépendante et supplémentaire.

Le **CLIENT** accepte que le prix des Prestations sera réglé conformément à l'avancée des Prestations et selon l'échéancier ci-dessous :

- Un acompte de 10% du montant total TTC devra être versé par le **CLIENT** dès la signature du contrat, comprenant le Devis signé et les Conditions Générales annexées ;
- La somme de 10% du montant total TTC devra être payée par le **CLIENT** à réception par lui d'une notification de **CLÉS EN MAIN RENOVATION** lui indiquant le début des travaux ;
- La somme de 70 % du montant total TTC de chaque Prestations en fonction de l'avancement du chantier et sur présentation d'une facture détaillée qui sera remise au **CLIENT** ;
- La somme de 5 % du montant total TTC devra être payée par le **CLIENT** dès la signature du procès-verbal de réception des travaux ;
- La somme de 5 % du montant total TTC devra être payée par le **CLIENT** dès la levée des réserves.

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Sauf mention contraire figurant sur les factures, les paiements devront être effectués par le **CLIENT** le 20 du mois.

En cas de défaut de paiement d'une échéance, **CLÉS EN MAIN RENOVATION** pourra se prévaloir de l'exception d'inexécution et suspendre la poursuite d'exécution des Prestations subséquentes, dans l'attente de la réception des paiements manquants par le **CLIENT**.

Le paiement s'effectue par virement bancaire. Les paiements effectués par le **CLIENT** ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues.

Le **CLIENT** garantit être propriétaire du moyen de paiement utilisé.

Quel que soit le mode de règlement choisi, **CLÉS EN MAIN RENOVATION** se réserve le droit de refuser toute commande en cas de rejet de paiement par l'organisme bancaire ou de non-paiement, total ou partiel, d'une commande précédente par le **CLIENT**

Une facture est établie selon les informations données par le **CLIENT** et envoyée par mail au moment de la validation définitive de la Commande.

**Dans le cas où le Client est un professionnel** : toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant la date d'échéance l'application de pénalités d'un montant égal à 10 % par mois de retard. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, et sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts qui pourraient être réclamés. En outre, une indemnité forfaitaire de 40 € est également due pour les frais de recouvrement.

**Article 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** réalise la conception, la coordination et la réalisation de tous les travaux relatifs au bien immobilier du **CLIENT**.

Dans ce cadre, **CLÉS EN MAIN RENOVATION** est amenée à réaliser des plans d'exécution, des plans 3D, des croquis, des dessins, des photos du chantiers, des illustrations, des notices techniques., etc. (ci-après les « **Plans** ») nécessaires à la réalisation des Prestations.

Le **CLIENT** reconnaît et accepte que les Plans demeurent à la propriété exclusive de **CLÉS EN MAIN RENOVATION**. Qu'à cet égard, le **CLIENT** s'interdit ainsi toute reproduction, revente partielle ou totale desdits Plans.

Conformément à un arrêt de principe (*Cour de cassation, assemblée plénière, 7 mai 2004, n° 02-10-450*) le **CLIENT** ne dispose pas d'un droit exclusif sur l'image de son bien. Ainsi, le **CLIENT** accepte que **CLÉS EN MAIN RENOVATION** puisse reproduire sur son Site la photo de son bien ayant servi à la réalisation des Prestations.

**Article 11 - REFERENCE**

Sauf en cas d'accord contraire formulé par écrit, le **CLIENT** autorise **CLÉS EN MAIN RENOVATION** à mentionner son nom et/ou à utiliser le logo y afférant à titre de référence et, le cas échéant, à accompagner cette citation d'une description générique des Prestations réalisées pour ce dernier.

**Article 12 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

**12.1- Dispositions générales**

Aux fins de la bonne exécution des Prestations et du suivi de la relation contractuelle, le **CLIENT** est informé que **CLÉS EN MAIN RENOVATION** est amenée à collecter et à traiter ses données à caractère personnel en conformité avec toute réglementation en vigueur applicable au traitement de ces données, et notamment à la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** agit ainsi comme responsable de traitement sur les données à caractère personnel du **CLIENT** transmises dans le cadre de la réalisation des Prestations.

Cela implique des données générales d'identification telles que les noms, prénoms, adresse postale, coordonnées téléphoniques et adresses électroniques.

A ce titre, **CLÉS EN MAIN RENOVATION** s'engage à :

- Conserver ces données uniquement pendant toute la durée de la relation contractuelle et pour le délai de prescription applicable ;
- Adopter des mesures de sécurité techniques et organisationnelles pour la préservation et la confidentialité de telles données ;

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

- Mettre en œuvre un mécanisme de transfert approprié tel que des Clauses Contractuelles Types en cas de transfert des données du contrat en dehors de l'Espace Économique Européen
- Accorder un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement et d'opposition. Les personnes concernées devront contacter **CLÉS EN MAIN RENOVATION** à l'adresse suivante : [gamore.mathilde@gmail.com](mailto:gamore.mathilde@gmail.com).
- Notifier dans un délai maximum de 24 heures de toute faille de sécurité et/ou fuites de données ayant entraîné une violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir connaissance et ce, par un mail écrit envoyé au responsable signataire du contrat. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre la notification de cette violation à l'autorité de contrôle compétente, au plus tard dans les soixante-douze (72) heures après en avoir eu connaissance.

De plus, le **CLIENT** est avisé que **CLÉS EN MAIN RENOVATION** peut être amenée à partager ses données à caractère personnel à des sous-traitants, pour l'aider notamment à assurer l'exécution des services proposés sur le Site (par exemple, un logiciel permettant d'assurer le suivi d'avancement des travaux).

Toutefois, il est d'ores et déjà établi que cette divulgation est limitée aux finalités de l'exécution de leurs obligations et que le traitement ne porte que sur les instructions spécifiques formulées par **CLÉS EN MAIN RENOVATION**.

Dès lors, les sous-traitants sont contractuellement tenus de respecter un niveau adéquat de protection des données lors du traitement des données à caractère personnel du **CLIENT**.

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** peut également être amenée à divulguer les données à caractère personnel du **CLIENT** si elle est tenue de le faire par la loi ou par des organismes d'application de la loi ou des organismes de réglementation, ou si une telle action est nécessaire pour se conformer aux processus juridiques ou réglementaires.

En toute hypothèse, si les données à caractère personnel du **CLIENT** sont transférées en dehors de l'Espace Economique Européen par les sous-traitants, **CLÉS EN MAIN RENOVATION** devra veiller à ce que ce transfert soit conforme à la loi sur la protection des données.

Si le **CLIENT** a des inquiétudes quant au traitement de ses données personnelles par **CLÉS EN MAIN RENOVATION**, il a également la possibilité de se plaindre auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (la « CNIL »).

**12.2- Le cas spécifique des newsletters**

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** peut être amenée à utiliser les données à caractère personnel ci-avant du **CLIENT** aux fins de prospections commerciales.

Hormis le cas où les sollicitations porteront sur des produits et services analogues à ceux déjà acquis ou souscrits par le **CLIENT**, **CLÉS EN MAIN RENOVATION** s'efforcera de récolter le consentement préalable du **CLIENT** par l'intermédiaire d'une case à cocher figurant sur le Devis et sur le Site.

En tout état de cause, le **CLIENT** aura la possibilité de s'opposer à la newsletter à tout moment en contactant l'adresse mail suivante [gamore.mathilde@gmail.com](mailto:gamore.mathilde@gmail.com) ou en cliquant sur le lien de désabonnement figurant sur chacune des newsletters.

**Article 13- FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure telle que définie à l'article 1218 du Code civil, aucune des parties ne sera responsable d'un manquement aux Conditions Générales, à l'exception des obligations de paiement.

**Article 14 - DISPOSITIONS DIVERSES**

**14.1 - Sous-traitance**

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** peut avoir recours à un ou plusieurs sous-traitants dans le cadre des Prestations, ce que le **CLIENT** autorise expressément.

**14.2 - Assurance**

**CLÉS EN MAIN RENOVATION** certifie être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages directs pouvant résulter de la réalisation des Prestations ainsi que d'une assurance décennale. Le **CLIENT** déclare quant à lui être assuré pour les conséquences de sa responsabilité personnelle et avoir souscrit à une assurance dommages-ouvrages avant l'ouverture du chantier.

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**14.3** – Le réputé non-écrit

Si l'une des clauses des Conditions Générales s'avérait réputée non écrite au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision d'une juridiction compétente devenue définitive, les autres dispositions des Conditions Générales resteront en vigueur et en l'état.

**14.4** – Renonciation

Le fait pour une Partie d'omettre de se prévaloir de l'une quelconque des stipulations des Conditions Générales ne pourra être considéré comme une renonciation à s'en prévaloir.

**14.5** – Évolution des présentes Conditions Générales

Le **CLIENT** est informé que **CLÉS EN MAIN RENOVATION** se réserve la possibilité de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment. Toutefois, les Conditions Générales applicables restent celles en vigueur au moment de la passation de la commande par le **CLIENT**.

**Article 15- DROIT D'OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE**

En vertu de l'article L.223-2 du Code de la consommation, le **CLIENT** est informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « BLOCTEL ».

**Article 16 – DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES**

Les Conditions Générales sont soumises au droit français.

En cas de litige entre **CLÉS EN MAIN RENOVATION** et tout **CLIENT** ayant la qualité de consommateur ou non professionnel, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A ce titre, le **CLIENT** ayant la qualité de consommateur ou non professionnel aura la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle.

Sur ce point, **CLÉS EN MAIN RENOVATION** est inscrite au service du médiateur Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice dont les coordonnées sont les suivantes :

CM2C

49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net)

À défaut d'accord amiable, et sous réserve des dispositions ci-dessus, chaque Partie peut saisir le tribunal pour tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, la conclusion, l'exécution ou la rupture du contrat, constitué du Devis signé et des Conditions Générales annexées, ainsi que sur tous les documents connexes à ce contrat.

Pour les Clients consommateurs, le tribunal compétent sera celui du lieu du domicile du défendeur ou celui de l'exécution de la Prestation.

Pour les Clients professionnels, le Tribunal de commerce de Marseille sera exclusivement compétent.

*Conditions Générales en vigueur au 14/11/2024*